

Programme hydrologique intergouvernemental

25e session du Conseil intergouvernemental
(Paris, 26 - 29 avril 2022)

MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

Résumé

Ce document résume l'information aux Etats membres sur le processus de rapport et d'évaluation des principales réalisations du PHI-VIII (selon la Résolution XXIII-7). En outre, le document fournit des informations sur le processus de préparation du plan de mise en œuvre opérationnel et du plan financier du PHI-IX. En outre, le document résume le processus qui a conduit à la préparation du cadre pour les initiatives phares du PHI. Enfin, le document présente la modalité de travail proposée pour la mise en œuvre du plan de mise en œuvre opérationnel du PHI-IX et présente les groupes de travail thématiques.

Information des États membres sur le processus d'établissement de rapports sur les principales réalisations du PHI-VIII (conformément à la résolution XXIII-7) (point 4.1 de l'ordre du jour)

1. La résolution XXIII-7 adoptée à la 23ème session du Conseil intergouvernemental du PHI a demandé au Secrétariat du PHI de publier un rapport complet sur la mise en œuvre du PHI-VIII et de procéder à une évaluation externe du PHI-VIII. Le Conseil intergouvernemental du PHI a également demandé aux États membres d'apporter des contributions volontaires, financières et en nature, au rapport complet sur la mise en œuvre du PHI-VIII et à l'évaluation de cette phase. La marche à suivre suivante est proposée afin de rendre compte des activités mises en œuvre par le Secrétariat du PHI, la Famille de l'eau de l'UNESCO et les États membres au cours des huit années du PHI VIII (2014 et 2021).
2. Le Conseil intergouvernemental du PHI désignera une équipe spéciale composée de deux experts de chacune des six régions, de deux ou trois représentants des centres et des chaires de catégorie II (en tenant compte de l'équilibre régional), d'un représentant d'une organisation professionnelle, avec un équilibre entre les sexes dans la mesure du possible, et d'un point focal fourni par le Secrétariat.
3. L'équipe spéciale doit préparer un modèle de rapport sur les réalisations de l'IHPVIII.
4. Les experts désignés dans chacune des régions devraient travailler avec les comités nationaux du PHI pour obtenir et compiler les principales réalisations du PHI-VIII (2014-2021) regroupées autour des thèmes du PHI VIII : i) les catastrophes liées à l'eau et les changements hydrologiques ; ii) les eaux souterraines dans un environnement en mutation ; iii) la lutte contre la pénurie d'eau et la qualité de l'eau ; iv) l'eau et les établissements humains du futur ; v) l'harmonie de l'ingénierie écohydrologique pour un monde durable ; vi) l'éducation à l'eau - la clé de la sécurité de l'eau.
5. La famille de l'eau de l'UNESCO, à savoir les centres de catégorie II et les chaires UNESCO, doivent également fournir leur rapport de réalisation à l'équipe de travail.
6. Le Secrétariat du PHI doit désigner un point focal pour cette tâche.
7. Le Secrétariat du PHI doit également préparer les principales réalisations entreprises par le Secrétariat dans le cadre des cinq domaines thématiques et les soumettre à l'Équipe spéciale.
8. Le Conseil demande une contribution volontaire des États membres, comme indiqué dans la résolution XXIII-7, afin d'initier la préparation du rapport de réalisation du PHI VIII et d'entreprendre un processus d'évaluation indépendant de la mise en œuvre du PHI VIII.
9. La première version des réalisations préparées par l'équipe spéciale sera soumise à la session du Conseil intergouvernemental du PHI du 26th pour qu'elle soit commentée et ensuite finalisée.

Préparation du plan financier de la neuvième phase du Programme hydrologique intergouvernemental (point 4.2 de l'ordre du jour)

10. En juin 2021, le Conseil intergouvernemental (CI) du Programme hydrologique intergouvernemental (PHI) a adopté, par la résolution XXIV-1, le plan stratégique pour la neuvième phase du PHI (PHI-IX, 2022-2029). Le CIG du PHI a encouragé les membres de la famille de l'eau de l'UNESCO à assumer la responsabilité de la mise en œuvre du PHI-IX, et

a décidé d'identifier les membres d'un groupe de travail à composition non limitée pour préparer les plans opérationnels et financiers pour la mise en œuvre du PHI-IX.

11. En novembre 2021, la Conférence générale a approuvé le projet de Stratégie à moyen terme (41 C/4) et le Projet de programme et de budget (41 C/5) pour l'exercice biennal 2022-2023. Pour le grand programme II (Sciences exactes et naturelles), l'objectif stratégique 2 (Améliorer les connaissances pour l'action sur le climat, la biodiversité, la gestion de l'eau et des océans, et la réduction des risques de catastrophes), le résultat 3.SC2 (Renforcement de la science, de l'innovation, de l'éducation, de la gestion, de la coopération et de la gouvernance dans le domaine de l'eau pour un monde sûr en matière d'eau dans un environnement changeant), un budget intégré de 43 327 000 USD est prévu, réparti comme suit :

- USD 16,258,000 Contributions volontaires à disposition ;
- USD 13,840,000 Déficit de financement ;
- USD 13,840,000 Déficit de financement ;



Fig. 1: Budget intégré du PHI pour 2022-2023

12. Le Secrétariat du PHI a procédé à une analyse approfondie des fonds disponibles, dans le cadre du 41 C/5, et les a comparés au Plan de mise en œuvre opérationnel. Cette analyse approfondie a conduit à une catégorisation des résultats, basée sur la partie du financement du 41 C/5 qu'ils recevraient :

- Pour certains produits, un financement très limité est disponible au cours de l'exercice biennal du 41 C/5. Pour ces produits, des fonds supplémentaires devront être recherchés pour assurer la mise en œuvre des activités clés.
- D'autres produits ne bénéficient que d'un financement limité de l'exercice biennal du 41 C/5. Cela signifie que certaines activités de base peuvent être mises en œuvre avec les fonds disponibles dans le cadre du 41 C/5, mais que des fonds supplémentaires seront nécessaires pour mettre pleinement en œuvre les activités clés.
- Pour une minorité de produits, un financement adéquat est disponible uniquement pour l'exercice 41 C/5, afin de mettre en œuvre au moins une des activités clés de manière substantielle dans une zone géographique limitée. Toutefois, dans ce cas également, un financement supplémentaire sera nécessaire pour assurer une mise en œuvre adéquate des activités restantes et pour le prochain exercice biennal. En outre,

des fonds supplémentaires seront nécessaires pour étendre la portée géographique des produits.

13. Les résultats de l'analyse sont les suivants :

- 5 résultats ont un financement suffisant
- 14 résultats ont un financement limité
- 15 résultats ont un financement minimal

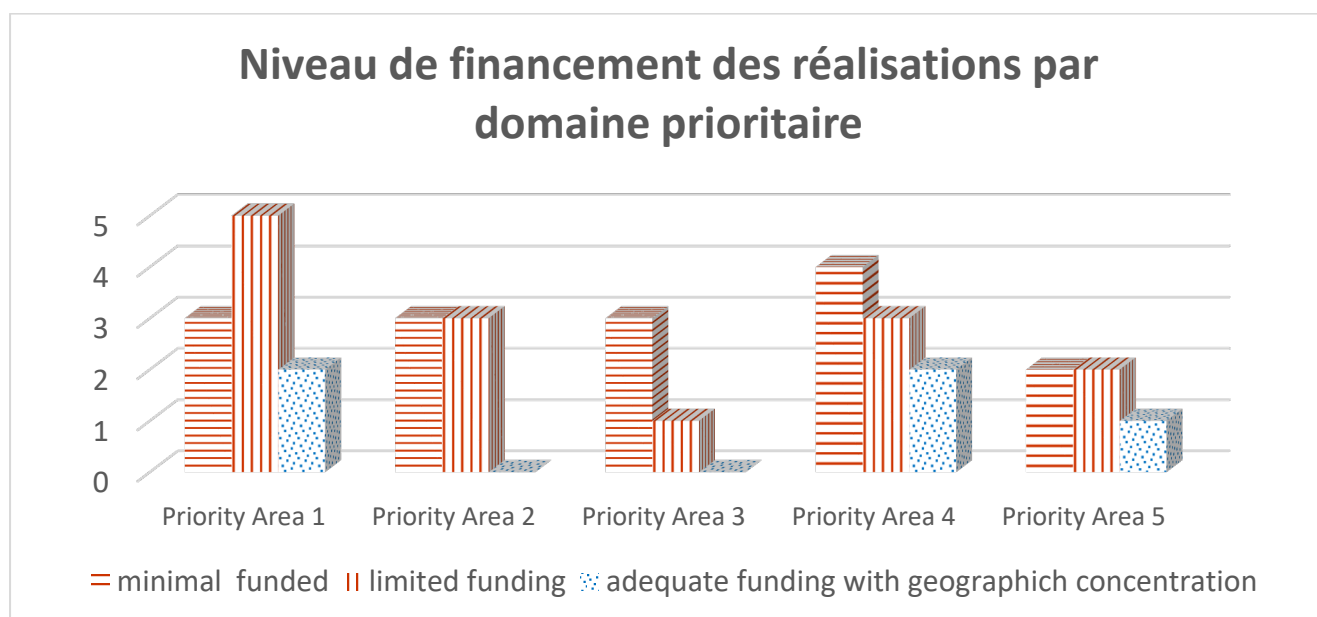


Fig. 2: Résultats du niveau de financement de l'IHP-IX OIP par domaine prioritaire

14. L'évaluation du financement actuel et attendu au titre du 41 C/5 et la cartographie du PIF du PHI-IX ont mis en évidence la nécessité de contributions supplémentaires substantielles tout au long de la période de mise en œuvre. En tant que tel, un dialogue structuré de financement pour le PHI-IX est proposé, avec l'objectif de rassembler les donateurs actuels et futurs, les parties prenantes et les partenaires, y compris les États membres, les agences de développement, les acteurs publics et privés pour soutenir la mise en œuvre du plan stratégique du PHI IX.

15. Le tableau 1 ci-dessous donne un aperçu des projets extrabudgétaires menés à ce stade précoce du PHI-IX.

Table 1: Liste des projets extrabudgétaires

Nom du projet	Budget total du projet	Durée	Donateur
Permettre la mise en œuvre du programme d'action stratégique régional (PAS) pour la gestion rationnelle et équitable du système aquifère des grès de Nubie (NSAS).	\$3,990,000.00	2018-2022 (Prolongation jusqu'en 2024 demandée au PNUD)	GEF/PNUD
Améliorer la GIRE, la gestion basée sur les connaissances et la gouvernance du bassin du Niger et du système aquifère lullemeden- Taoudeni/Tanezrouft (ITTAS)	\$200,000.00	2019-2024	GEF/UNEP
Gestion et gouvernance des aquifères côtiers méditerranéens	\$2,825,000.33	2020-2025	GEF/UNEP
Gouvernance des ressources en eaux souterraines dans les aquifères transfrontaliers (GGRETA) - Phase 3	\$1,924,258.00	2019-2022	Coopération suisse au développement
Sécurité hydrique durable pour les établissements humains des pays en développement dans le contexte du changement climatique	\$3,130,000.00	2017-2027	République de Corée
Spécialiste principal du programme (P5) Détachement auprès de la division Hydrologie (Thème 4 : L'eau pour les établissements humains)	\$606,463.00	2021-2023	République de Corée
Aborder la vulnérabilité hydro-climatique par la science citoyenne et ouverte	\$751,010.00	2021-2024	Gouvernement de la Flandre
Projet mondial sur les agents pathogènes de l'eau	\$300,000.00	2015-2023	Fondation Bill Melinda Gates
Activités de l'UNESCO mises en œuvre dans le cadre de l'ONU-EAU	\$1,362,873.00	2015-2030	ONU-Eau

Renforcer les services climatiques pour améliorer la gestion des ressources en eau dans les régions vulnérables au changement climatique : Études de cas en Afrique, en Amérique latine et dans les Caraïbes	\$641,296.00	2017-2022	Gouvernement de la Flandre
Évaluation des besoins en services climatiques pour une meilleure gestion des ressources en eau dans les régions vulnérables d'Afrique australe.	\$50,000.00	2016-2022	Gouvernement de la Flandre
Faire face aux risques climatiques et renforcer la capacité d'adaptation dans les réserves de biosphère d'Afrique du Sud : Vers une gestion durable de l'eau et des écosystèmes	\$1,743,133.00	2021-2023	Gouvernement de la Flandre
Réduction des vulnérabilités des populations de la région d'Asie centrale face aux inondations dues à la débâcle des lacs glaciaires dans un climat changeant	\$6,500,000.00	2021-2027	Fonds d'adaptation
Sécurité de l'eau au Turkana, Kenya	\$340,908.00	2018-2022	Gouvernement de la Slovaquie
Un système d'alerte précoce aux inondations axé sur la communauté pour les bassins fluviaux transfrontaliers du BuPuSa	\$957,210.00	2021-2024	Agence autrichienne de développement
Mise en œuvre du programme d'action stratégique de l'aquifère Guarani	\$2,000,000.00	2021-2023	GEF/CAF
Soutien à la préparation technique et institutionnelle d'ADASA pour le 8ème Forum mondial de l'eau	\$ 2,199,154.00	2016-2024	Gouvernement - Brésil - Agência Reg de Águas, Energia e Saneamento Básico do DF
Amélioration de la gouvernance pour la sécurité de l'eau dans la région ALC grâce au renforcement des capacités et des connaissances.	\$150,000.00	2020-2022	Agence espagnole de coopération internationale pour le développement
Le rôle des sédiments et de l'hydroélectricité dans la gestion des bassins fluviaux - Une contribution à l'Initiative mondiale sur les grands fleuves du PHI de l'UNESCO	\$280,000,00	2019-2022	Banque Mondiale

La bonne gouvernance au service des Objectifs de développement durable : mobiliser les réseaux de l'UNESCO dans le domaine de l'eau et des sciences de l'environnement pour l'Agenda 2030.	\$172,000.00	2019-2022	Japon
Total	\$30,123,305.33		

Groupes de travail thématiques pour la mise en œuvre opérationnelle du PHI-IX (Sous- point 4.4 de l'ordre du jour)

Justification

16. Le plan stratégique de l'IHP-IX comporte cinq domaines prioritaires interdépendants et intimement liés et 34 résultats. Pour chaque résultat, des activités clés ont été identifiées pour obtenir le résultat escompté. Au total, 145 activités clés sont prises en compte dans le plan de mise en œuvre opérationnelle. Le plan stratégique du PHI-IX est un document visionnaire qui doit être réalisé collectivement par le secrétariat, la famille de l'eau de l'UNESCO et les partenaires intéressés.

17. Dans le cadre du suivi de la recommandation de l'examen à mi-parcours de la phase précédente du PHI, la mise en œuvre du PHI-IX exige une plus grande participation des États membres, ainsi qu'une coordination de la famille de l'eau de l'UNESCO avec des comités nationaux du PHI revigorés. Elle nécessite également un engagement accru avec les autres agences et partenaires des Nations Unies.

18. Une mise en œuvre cohérente et efficace du PHI-IX nécessite un cadre opérationnel approprié pour une forte coordination et une prestation collective. Le cadre opérationnel doit être suffisamment souple pour faciliter les synergies et une forte implication de la famille de l'eau de l'UNESCO et doit également optimiser l'expertise actuellement disponible au sein de la division et sur le terrain.

19. En tant que secrétariat du PHI, la division des sciences de l'eau est chargée de la mise en œuvre globale du plan stratégique du PHI-IX en partenariat avec les États membres, la famille de l'eau de l'UNESCO et les partenaires, conformément au C/4 et au C/5. (cf. para 11 ci-dessus).

Groupes de travail thématiques opérationnels

20. Le plan stratégique du PHI-IX a été préparé à la suite d'un processus de consultation, de participation et de négociation inclusif et intensif mobilisant les contributions des États membres, de la famille de l'eau de l'UNESCO et des partenaires. Un processus de consultation a également été suivi pour la préparation du plan de mise en œuvre opérationnel avec les contributions des États membres, de la famille de l'eau de l'UNESCO et des partenaires pour définir les activités clés à mettre en œuvre.

21. Suite à l'appel à manifestation d'intérêt pour contribuer à la mise en œuvre du plan stratégique, les membres de la famille de l'eau de l'UNESCO et les partenaires se sont positionnés pour chacun des 34 résultats afin d'être impliqués en tant que chefs de file, co-chefs de file et contributeurs.

22. Une analyse critique des différents résultats et des activités clés a clairement montré les liens importants entre les différents résultats et donc le besoin critique de synergie dans la réalisation de ces résultats.

23. Comme il serait très difficile de gérer 34 groupes, un pour chaque résultat, et en raison de l'interdépendance des domaines prioritaires, des résultats et des activités clés, la création d'un

nombre limité de groupes thématiques a été proposée pour aider à assurer la synergie entre les résultats pendant la mise en œuvre et faciliter la mise en œuvre opérationnelle du PHI-IX.

24. Chaque groupe de travail thématique sera chargé de certains résultats synergiques et sera composé de C2C, de présidents, d'États membres par le biais de leurs comités nationaux et de partenaires, travaillant conjointement avec le secrétariat pour fournir collectivement les résultats pertinents du PHI-IX.

25. Depuis le secrétariat du PHI, le travail de chaque groupe thématique sera facilité par un chef d'équipe thématique.

26. Sur la base de l'analyse des 34 résultats, des activités clés qui s'y rapportent, en tenant compte des liens pour leur regroupement et de l'expertise thématique disponible au sein du Secrétariat, les huit groupes de travail thématiques transversaux suivants ont été proposés :

- Eco-hydrologie, bassin expérimental et sites désignés ;
- Qualité de l'eau, pollution, de la source à la mer, y compris les eaux non conventionnelles ;
- Durabilité des eaux souterraines ;
- Eau urbaine/rurale, y compris la transition vers l'économie circulaire et les changements connexes ;
- Processus hydrologiques, pénurie et extrêmes, érosion et sédiments, et cryosphère ;
- Changement climatique, analyse des risques, prise de décision et adaptation sur les bassins hydrographiques ;
- Gestion de l'eau, gouvernance et coopération ;
- L'éducation à l'eau, y compris le soutien au cadre global d'accélération.

27. L'annexe I fournit un regroupement préliminaire des résultats sous chaque groupe thématique pour la synergie, en gardant à l'esprit que certains résultats peuvent être couverts par plusieurs groupes thématiques, comme par exemple la science citoyenne et les questions de données.

28. Pour chaque groupe de travail thématique, en plus d'un chef d'équipe du Secrétariat qui sera chargé de faciliter et de coordonner le travail du groupe, il est proposé de nommer deux co-présidents et un rapporteur des États membres pour diriger la livraison des résultats pertinents du PHI-IX.

29. Les deux co-présidents et le rapporteur doivent être élus lors de la première réunion de chaque groupe thématique. Le Secrétariat du PHI, par l'intermédiaire du chef d'équipe thématique, sera chargé d'organiser et de faciliter les diverses réunions du groupe, qui devraient être principalement des réunions en ligne.

30. Les deux co-présidents et le rapporteur, avec le soutien du Secrétariat, devraient faire régulièrement rapport au Bureau du PHI et au Conseil de l'IG sur la mise en œuvre des résultats pertinents du PHI-IX sous leur groupe.

Annexe I: projet de tableau préliminaire

Équipe/Groupe thématique	Résultats pertinents du PHI-IX	Flagships	Partenaires principaux
Eco-hydrologie, bassins expérimentaux et sites désignés	1.2, 4.6, 3.2, 4.1, 1.10, 2.1	AMI	IAHR, UNEP, FAO
Qualité de l'eau, pollution, de la source à la mer, y compris les eaux non conventionnelles	1.8, 4.3, 4.4, 4.5, 1.10, 2.1, 3.3	IIWQ	UNEP, IAHR, IWRA
Durabilité des eaux souterraines	1.7, 1.3, 4.7, 4.8, 5.3, 1.10, 2.1	ISARM, MAR, GRAPHIQUE, WHYMAP	IAH
Eau urbaine/rurale, y compris la transition vers l'économie circulaire et les changements connexes	1.4, 1.5, 1.9, 1.10, 2.1, 3.3	IUWM	ONU-Habitat
Processus hydrologiques, pénurie et extrêmes, érosion et sédiments, cryosphère.	1.6, 4.2, 1.1, 1.10, 2.1, 3.1	IFI, IDI, AMI	AISH, OMM
Changement climatique, analyse des risques, prise de décision et adaptation sur les bassins hydrographiques	1.7, 1.3, 4.7, 4.8, 5.3, 1.10, 2.1	AMI, AIDE, ISI	AISH, OMM
Gestion de l'eau, gouvernance et coopération	4.9, 5.2, 5.4, 2.1, 5.1, 5.5	PCCP, AIDE, ISARM	IWRA, OECD, UNECE
L'éducation à l'eau, y compris le soutien au cadre global d'accélération.	2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.1, 2.2, 3.4	TOUTES	L'ONU-Eau et 36 partenaires

Annexe II : Termes de référence des groupes thématiques Contexte

Pour une mise en œuvre efficace et cohérente du PHI-IX, huit groupes thématiques ont été créés : (i) Eco-hydrologie, bassin expérimental et sites désignés ; (ii) Qualité de l'eau, pollution, de la source à la mer, y compris les eaux non conventionnelles ; (iii) Durabilité des eaux souterraines

; (iv) Eau urbaine/rurale, y compris la transition vers l'économie circulaire et les changements connexes ; (v) Processus hydrologiques, pénurie et extrêmes, érosion et sédiments, et cryosphère ; (vi) Changement climatique, analyse des risques, prise de décision et adaptation sur les bassins fluviaux ; (vii) Gestion de l'eau, gouvernance et coopération et (viii) Education à l'eau, y compris le soutien au cadre global d'accélération.

Objectifs

Chaque groupe de travail, avec la facilitation du Secrétariat du PHI, devra :

- Être responsable de la réalisation collective des résultats pertinents du PHI-IX dans le cadre du groupe thématique, conformément aux activités clés du plan de mise en œuvre opérationnel ;
- Contribuer à la mobilisation de ressources financières et en nature supplémentaires et appropriées nécessaires à la mise en œuvre des activités du groupe thématique ;
- Faire régulièrement rapport au Bureau du PHI et au Conseil de l'IG du PHI sur la mise en œuvre des activités du groupe.

Composition

Chaque groupe de travail sera composé de personnes intéressées et engagées sur une base volontaire :

- Les États membres par l'intermédiaire de leurs comités nationaux du PHI ;
- C2Cs ;
- Les présidents de l'eau ;
- Initiatives phares ;
- Partenaires, y compris l'organisation professionnelle ;
- Centre d'excellences et institutions scientifiques ;
- Les agences de l'ONU.

Lors de sa première réunion, chaque groupe de travail thématique élira deux co-présidents et un rapporteur pour diriger les travaux du groupe. Chaque groupe thématique sera coordonné, du côté du Secrétariat du PHI, par un chef d'équipe thématique.

Réunions

Le secrétariat du PHI, par l'intermédiaire du chef d'équipe thématique, sera chargé d'organiser et de faciliter les différentes réunions du groupe qui devraient être principalement des réunions en ligne.

Reporting

Les deux co-présidents et le rapporteur, avec le soutien du Secrétariat du PHI, devraient faire régulièrement rapport au bureau du PHI et au Conseil de l'IG sur la mise en œuvre des résultats pertinents du PHI-IX sous leur groupe.